

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- Des guerres israélo-arabes
au conflit israélo-palestinien
- Régulation et supervision financière
- L'architectonique des fins



Enseignement militaire supérieur Air

DR



La Bataille de Fontenoy, 11 mai 1745, Louis XV accompagné du dauphin, donnant des ordres au maréchal de Saxe, Pierre Lenfant (1704-1787)

Préface

Des réformes majeures concernant l'organisation de l'État sont engagées. La refonte de l'appareil de défense en est un des éléments, avec la mise en place des bases de défense en particulier. Dans ce contexte, la capacité à s'adapter est une qualité essentielle à tout chef militaire ; qualité qui nécessite ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de solides connaissances.

C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du ^{xxi}e siècle.

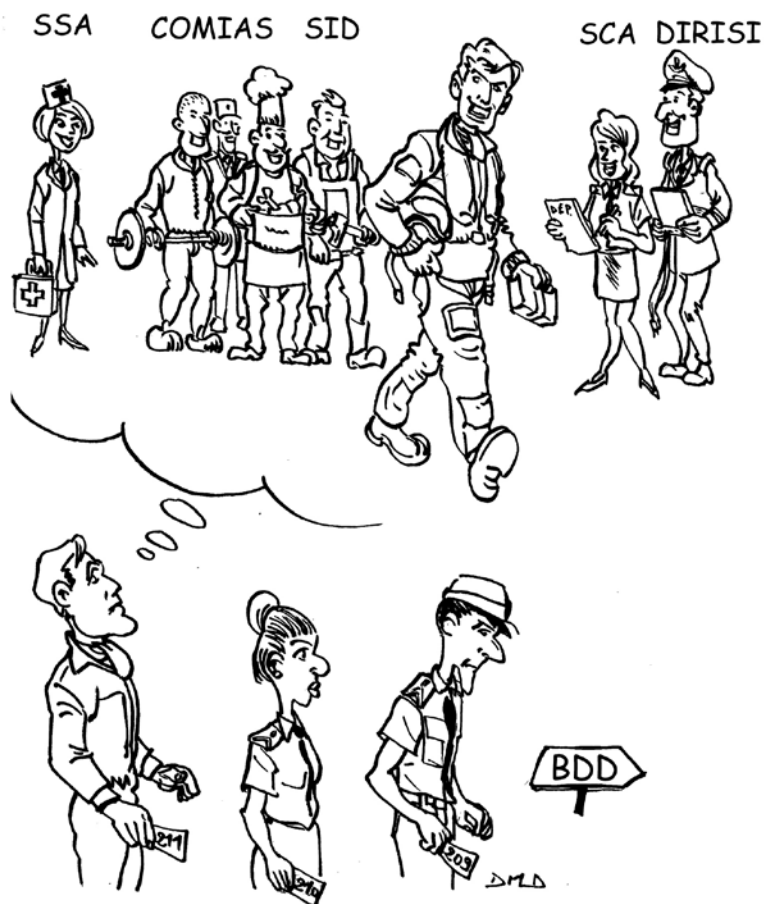
Devenus un vrai succès pédagogique, souligné par le CEMAA lui-même, *Les Carnets du Temps* doivent néanmoins évoluer au gré de ces transformations, de manière à demeurer fidèles aux objectifs pédagogiques qui président à leur destinée. C'est la raison pour laquelle de nouvelles rubriques apparaissent pour le cycle 2010-2013 : Espace, Éthique, Sociologie, Stratégie de sécurité.

Inaugurer une rubrique « **Espace** » concrétise l'élargissement naturel du domaine d'action de l'aviateur, l'espace étant en outre un facteur déterminant d'autonomie stratégique. La création d'une rubrique « **Éthique** » ambitionne de révéler les devoirs et vertus propres à chaque état, dont celui de soldat, et de dégager les fins que devrait servir tout engagement. Une rubrique « **Sociologie** », en alternance avec la rubrique « **Philosophie** », doit procurer à l'officier une compréhension raisonnée et approfondie du monde dans lequel il est appelé à vivre et à servir. La rubrique « **Stratégie** » devient « **Stratégie de sécurité** » et a pour objectif, au-delà de la stratégie, d'ouvrir également nos jeunes officiers à la connaissance de travaux conceptuels de ce niveau, en France mais aussi dans l'UE et l'OTAN.

Enfin, il convient de noter qu'un classement thématique des *Carnets du Temps*, rubrique par rubrique, est dorénavant accessible sur les sites Intr@def et Internet, pour faciliter l'accès ciblé à des sujets précis.

Je ne peux que vous inciter à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, et qui vous aidera à mieux percevoir les réalités de notre monde multipolaire, hétérogène et global. Il faut connaître pour comprendre, prévoir pour être en mesure d'agir et savoir pour pouvoir décider.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



La RGPP, mythe et réalité

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillart

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Clc Stéphanie Moulinou

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Fabrice Moya
Cal Dany Bachelet

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales – Géopolitique

Des guerres israélo-arabes
au conflit israélo-palestinien 4

Économie

Régulation et supervision financière..... 6

Stratégie de sécurité

Douhet et le douhétisme : aux origines des théories
sur la puissance aérienne..... 8

Philosophie

Descartes 10

Espace

Politique spatiale de la Chine 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

La création de l'*US Air Force*..... 14

Droit et institutions

La Révision générale des politiques publiques 16

Sciences

Les gammes musicales ou l'harmonie par les nombres.. 18

Histoire

Fontenoy..... 20

Pensée politique

La nature de l'idéologie..... 22

Éthique

L'architectonique des fins..... 24

La bibliothèque essentielle

Robinson Crusoe de Daniel Defoe (v. 1660-1731) 26

Arts

Johann Sebastian Bach (1685 - 1750) 28

Au fil de la plume 30

Des guerres israélo-arabes au conflit israélo-palestinien

L'Assemblée générale de l'ONU décida par la résolution 181 du 29 novembre 1947 la partition de la Palestine sous mandat britannique en deux États, l'un arabe et l'autre juif ; 33 pays votèrent pour (dont la France, les USA, l'URSS), 13 contre (pays arabes, Inde, Grèce, Turquie), 10 se sont abstenus (dont le Royaume-Uni). La Palestine comptait alors 2/3 d'Arabes et 1/3 de Juifs. Les premiers affrontements entre Juifs et Arabes débutèrent dès son adoption. Mais la déclaration d'indépendance de l'État hébreu le 14 mai 1948 marqua le début des guerres israélo-arabes. **D'une opposition classique entre des armées conventionnelles (I), la guerre devient un affrontement asymétrique entre une armée conventionnelle et des organisations de guérilla (II).**

I. Les guerres israélo-arabes

Le 15 mai 1948, les pays arabes décident d'envoyer des troupes combattre le nouvel État. Le sort de l'État juif est incertain. Pourtant, Israël profitera des quelques trêves pour se réorganiser et recruter des combattants. Finalement l'État hébreu gagne cette première guerre israélo-arabe et augmente d'un tiers la superficie de son territoire. Dans le même temps, des milliers de Palestiniens trouvent refuge dans les pays limitrophes.

En 1956, alors que l'Égypte a pris le leadership du monde arabe et de la cause palestinienne, Nasser décide de nationaliser le canal de Suez. Français et Britanniques ne l'acceptent pas. Ils lancent avec l'appui israélien une offensive contre l'Égypte afin de récupérer le canal. Les États-Unis et l'URSS décident d'intervenir en menaçant de prendre part au conflit. L'ONU condamne les belligérants. Un cessez-le-feu est signé le 6 novembre et Israël évacuera le Sinaï quelques mois plus tard.

L'ONU met en place ses premiers Casques bleus. Après le blocus du golfe d'Aqaba par l'Égypte, la tension est à son paroxysme. Israël prend l'initiative de déclencher les hostilités le 5 juin 1967. Les armées arabes sont défaites. Désormais Israël contrôle le Golan, la Cisjordanie, Gaza et le Sinaï. Dès le 22 novembre, le Conseil de sécurité adopte la résolution 242 demandant à Israël de se retirer des territoires dits « occupés ».

En octobre 1973, l'Égypte et la Syrie décident d'attaquer Israël afin de recouvrer leurs territoires. C'est la fête juive du Kippour, la surprise est totale et l'armée israélienne est un temps bousculée. Par ailleurs, les pays de l'OPEP

augmentent les prix du pétrole, ce qui oblige la communauté internationale à réagir. Sous la pression internationale, les hostilités cessent, avec le concours de l'ONU. Le président égyptien Sadate prend conscience que la paix est inévitable. Il se rend à Jérusalem en 1977 et prononce un discours devant la Knesset. L'année suivante, le Premier ministre israélien Begin et le président Sadate signeront les accords de Camp David sous l'égide du président américain Jimmy Carter. Sadate signe en 1979 un traité de paix avec Israël, mais il est assassiné en 1981 par des militaires membres du Jihad islamique.

II. Le conflit israélo-palestinien

C'est dès 1967 que les Palestiniens comprennent qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour espérer un jour avoir un territoire indépendant. En effet, après cette troisième défaite arabe, la supériorité militaire d'Israël est incontestable. Dès lors, les Palestiniens mènent, depuis le Liban ou la Jordanie, des attaques organisées par les « fedayin ». L'action de ces commandos ne se limite pas aux seules frontières israéliennes. Lors des Jeux de Munich en 1972, le commando « Septembre noir » prend en otage des athlètes israéliens. Plusieurs sportifs sont tués et Israël bombarde plusieurs camps palestiniens au Liban. Désormais, la guerre est asymétrique. En 1982, Israël lance l'opération *Paix en Galilée*. Elle doit empêcher les Palestiniens de mener des attaques depuis le Liban. Les dirigeants palestiniens quittent alors Beyrouth pour Tunis. Fin 1987, les conditions socio-économiques sont telles que les Palestiniens se soulèvent. Lors d'une visite à Paris en 1989, Yasser Arafat déclare que « la charte de l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP) est caduque ». **Désormais le processus de paix peut commencer.**

À la fin du mois d'octobre 1991, la conférence de paix au Proche-Orient s'ouvre à Madrid. Suivent les premières négociations entre Israël et ses voisins arabes. En janvier 1993, une loi israélienne abroge l'interdiction de nouer des contacts avec l'OLP. Les négociations entre Palestiniens et Israéliens débutent en Norvège. Le 13 septembre Yasser Arafat et Yitzhak Rabin signent un accord de principe sur l'autonomie palestinienne.

Malgré ces avancées prometteuses, les extrémistes des deux camps ne souhaitent pas aboutir à un règlement du conflit. Le Hamas et le Djihad islamique perpètrent des attentats à l'intérieur du territoire israélien, faisant des dizaines de victimes. Le 4 novembre 1995, Rabin est assassiné par un extrémiste israélien.

Régulation et supervision financière

Selon les premiers préceptes du capitalisme, les marchés doivent s'autoréguler par l'acceptation tacite de règles communes. Mais les dernières crises économiques mondiales ont mis en évidence certaines carences. Les États tentent donc d'imposer des règles pour encadrer les marchés.

Sur le plan européen

Des directives européennes sont en voie d'élaboration pour réguler les produits financiers trop complexes et peu transparents et appliquer les règles émises par la Banque des règlements internationaux (BRI) sise à Bâle, et dénommées successivement Bâle I, Bâle II et actuellement Bâle III. Un organisme international, le Conseil de la stabilité financière (successeur du Forum de la stabilité financière) s'efforce, dans le cadre du G20, d'établir une certaine cohérence dans les règles sur le plan mondial. L'application de nouvelles régulations, notamment dans le domaine bancaire, implique la surveillance de leur application par un système de supervision qui a fait l'objet d'une réforme récente à partir d'autorités intégrées. Elle résulte de négociations, de compromis entre les États, pour lesquels la France et l'Allemagne ont joué un rôle prédominant. Un accord a été obtenu entre les États, la Commission et le Parlement européen afin de mettre en place un double niveau de surveillance à partir de janvier 2011 :

1/ Mise en place d'un *Conseil du risque systémique*, adossé à la BCE, chargé d'alerter les gouvernements et les autorités européennes en cas de déséquilibres macroéconomiques de nature à mettre en danger la stabilité financière. Ses avis ne seront pas contraignants. Son rôle est macro-prudentiel. L'idée est, par exemple, de prévenir la formation de bulles immobilières telles que celles qui sont à l'origine des difficultés des banques irlandaises et espagnoles.

2/ L'Europe est dotée de trois autorités de supervision : Autorité bancaire européenne (ABE) établie à Londres, Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) sise à Francfort, Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) à Paris. Elles constituent le *Système européen de surveillance financière* au rôle microprudentiel, jouant un rôle central dans la prévention et le traitement des situations de banques en difficulté. Ces autorités seront chargées de transcrire les directives européennes en termes techniques afin de parvenir à un ensemble unifié de règles, « com-

mon rule-book ». Elles exerceront également des pouvoirs à l'égard des autorités nationales de supervision (en France, autorité des marchés financiers – AMF – qui remplace la Commission des opérations de bourse, la COB, Autorité de contrôle prudentiel ACP qui remplace notamment la Commission bancaire), réglant les différends entre superviseurs nationaux.

Aux États-Unis

En 2010, l'administration Obama a fait voter le *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, dont, selon les propos du Président américain en juin 2009, « *la conception globale a été de ne pas abandonner complètement les aspects du système qui fonctionnaient mais plutôt de nous concentrer sur ceux qui ne fonctionnaient pas et d'essayer de combler des lacunes. Nous voulons être sûrs de ne pas répéter les erreurs du passé* ». Cette loi prône la transparence dans le système financier afin de garantir sa stabilité pour éviter au contribuable américain de devoir supporter les plans de sauvetage financiers. De plus, elle encadre les prêts financiers pour éviter le surendettement des consommateurs, tout en comportant des exceptions, par exemple celle relative aux prêts automobiles non inclus dans la réforme. De surcroît, la loi *Dodd Frank* complète la *Securities and Exchange Commission* par de nouveaux organismes de contrôle.

Une certaine contestation de la régulation qui découlera de Bâle III se développe en Europe car elle va conduire à des exigences accrues de capitaux pour garantir les opérations bancaires risquant de freiner les prêts nécessaires au financement de l'économie et d'apporter une distorsion de concurrence en défaveur des banques européennes par rapport aux banques américaines qui ne seront peut-être pas soumises aux mêmes règles. De plus, des régulations strictes exigent une supervision importante dont les moyens ne sont pas assurés. À quoi servirait un Code de la route très détaillé avec peu de gendarmes pour l'appliquer ? Enfin, une régulation trop stricte pourrait éventuellement rejeter une partie de l'activité financière vers le *shadow system*, c'est-à-dire vers des marchés financiers non organisés dits de gré à gré, restant par définition en dehors du regard des superviseurs. D'où l'intérêt à porter actuellement vers les efforts menés tant en Europe qu'aux États-Unis pour réintégrer le *shadow system* dans les marchés organisés.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Douhet et le douhétisme : Aux origines des théories sur la puissance aérienne

La première guerre mondiale joue un rôle déterminant dans l'élaboration des doctrines d'emploi de la puissance aérienne. Parmi ceux qui s'interrogent sur les potentialités de l'avion et l'influence décisive qu'il peut produire sur l'issue des guerres industrielles modernes figure un général d'artillerie italien, Giulio Douhet⁽¹⁾.



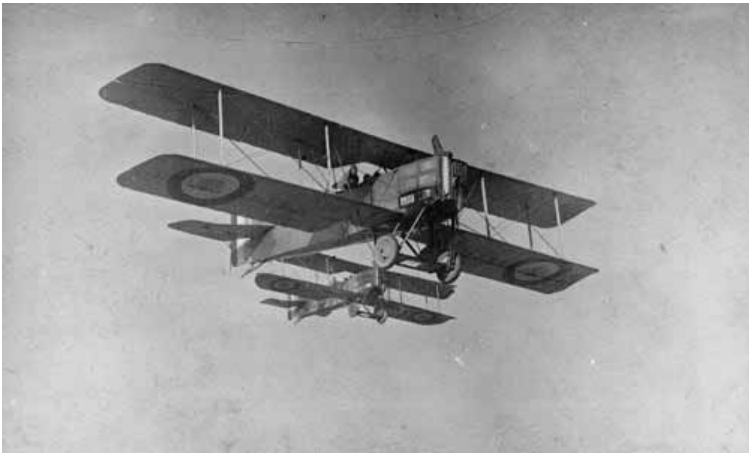
DR

Douhet n'en doute en aucune manière : la cristallisation des fronts, qui constitue une des caractéristiques principales de la Grande Guerre, résulte d'une faillite de la stratégie et des armées traditionnelles. L'avion, outil de combat nouveau, parce qu'il est capable de s'affranchir du barrage que forment les tranchées, permet d'aller porter la guerre au cœur même des pays ennemis, en s'attaquant aux ressources industrielles et économiques qui soutiennent les combattants. L'officier général, qui est le premier à tenter de théoriser ces problématiques, en est convaincu : la victoire ne s'obtiendra plus sur le champ de bataille, par la destruction des forces armées de l'adversaire, mais par l'écrasement des structures socio-économiques et l'anéantissement du moral de ce dernier.

Pour ce faire, le théoricien italien imagine, dans son ouvrage universellement connu, *Il dominio dell'aria*, ou *La maîtrise de l'air*, publié en 1921, de fonder les armées modernes sur de puissantes phalanges de bombardiers capables, dès le commencement d'un conflit, d'aller détruire non seulement les forces aériennes de l'adversaire, mais de semer la mort, en employant, au besoin, l'arme aérochimique, dans les cités de ce dernier. Le choc produit

par une telle entreprise serait si absolu que l'ennemi n'aurait d'autre choix que de capituler.

Expression d'une pensée stratégique presque entièrement limitée à l'application brutale de la force sur le maillon le plus faible du système ennemi, du moins dans l'esprit de son promoteur, la population civile, la pensée de Douhet influence profondément les militaires américains et britanniques de l'entre-deux-guerres. Dans nombre d'autres pays, en France notamment, elle suscite des débats d'autant plus virulents qu'ils coïncident avec les processus d'indépendance des aviations militaires. Les conflits d'Espagne et de Chine et, après eux, la seconde guerre mondiale révéleront l'inanité des principes chers au général italien.



DR

Deux *Breguet XIV*

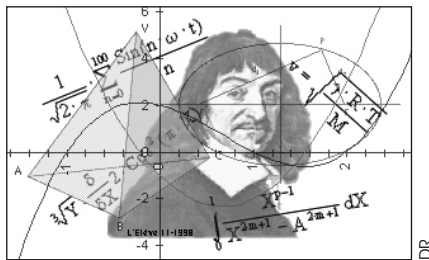
1. Né en 1869, à Nice, Giulio Douhet meurt en 1930. Voir Patrick Facon, *Le bombardement stratégique*, Paris-Monaco, éditions du Rocher, 1996.

Descartes

La philosophie de Descartes (1596-1650) marque à la fois l'avènement de la subjectivité et celui de la domination du monde par la technique. Fini ce *cosmos* grec que l'homme était appelé à contempler, c'est désormais l'acte même de la pensée qui se trouve au fondement du savoir.

Doute et cogito

Cette découverte de la subjectivité ne résulte pas d'un syllogisme, et le célèbre : « Je pense donc je suis » (*Discours de la méthode*) risque d'induire en erreur. La formule la plus adéquate se rencontre dans les *Méditations métaphysiques* : « Je suis, j'existe ». La découverte est celle de l'*existence* du sujet pensant dans l'acte même de douter. Cette certitude se conquiert par un doute méthodique qui doit permettre d'atteindre ce « roc », cet indubitable, à partir duquel pourra être reconstruit, sur des bases solides, l'ensemble du savoir – et tel sera le *cogito*, le « je pense », à la fois (*re*)*commencement* et *fondement* de tout savoir. Si ce doute est *méthodique* et volontaire, si Descartes invoque en effet plusieurs raisons de douter, c'est bien parce qu'il s'efforce de justifier cette entreprise qui n'est nullement naturelle ou spontanée, l'attitude spontanée étant plutôt l'adhésion irréfléchie aux opinions et aux préjugés.



La liberté cartésienne

C'est notre *libre arbitre*, notre pouvoir de choix, qui nous différencie des animaux et des automates. La doctrine de la liberté comprend plusieurs moments. Dans la *Méditation quatrième*, Descartes critique la « *liberté d'indifférence* » : celle-ci (le fait de n'être pas incliné d'un côté plutôt que d'un autre) est « le plus bas degré de la liberté » – et elle manifeste surtout notre ignorance. À l'opposé, le degré supérieur de la liberté réside dans la *liberté éclairée* : je suis pleinement libre lorsque je choisis en connaissance de cause – je suis donc d'autant plus libre que je suis moins indifférent. Descartes souligne le caractère *essentiel* de ce pouvoir de choix, affirmant, dans les *Principes de la philosophie* que « le libre arbitre est la principale perfection de l'homme et que c'est ce qui nous rend digne de louange et de blâme ». Ce qui signifie qu'il y a davantage de perfection en moi du fait que je puis me tromper que si je ne le pouvais pas. Ce caractère sera encore accentué lorsque

Descartes affirmera que l'homme est capable de *refuser l'évidence* pourvu qu'il pense que c'est un bien de témoigner par là de son libre arbitre.

Descartes apparaît bien ici comme le penseur de la liberté, dans les tensions même qui habitent cette notion. Il a bien vu que l'homme est déchiré entre la *soumission* au bien (affirmant l'universel, le sujet s'abolit dans sa particularité) et la *révolte* contre le bien (le sujet se pose bien dans sa particularité, mais se détournant du vrai et du bien, il risque de se perdre).

Il y a là l'esquisse d'une légitimation du *refus* et de la *négation* comme affirmation de ma liberté. Sartre verra dans cette doctrine les prémisses d'une affirmation de la liberté absolue de l'homme. Mais si Descartes a, le premier, pensé la *possibilité du refus* comme un moment *essentiel* de la liberté, ce moment doit être dépassé (il en ira de même chez Kant) : l'homme est libre de choisir, mais qu'il est pleinement libre lorsqu'il opte, en connaissance de cause, pour le bien.

Une morale de la résolution

Si le doute est fondamental dans la recherche de la vérité pour se débarrasser des préjugés, il importe cependant d'écarter tout doute lorsque l'urgence de l'*action* l'exige. Telle sera la maxime de la « résolution » : « *Ma seconde maxime était d'être le plus ferme et le plus résolu en mes actions que je pourrais, et de ne suivre pas moins constamment les opinions les plus douteuses lorsque je m'y serais une fois déterminé, que si elles eussent été très assurées.* » Si Descartes a pu affirmer que « *la science nous rendra comme maîtres et possesseurs de la nature* » (grâce à une nouvelle conception de la nature : elle n'est plus que pure « étendue », substance matérielle), la sagesse cartésienne nous invite à nous doter d'une ligne de conduite, d'une *maxime*, qui nous préservera des erreurs les plus grossières – et d'abord de la pire de toutes : l'inaction que le doute pourrait engendrer. On peut donc dire que dans la plus totale incertitude (objective) l'homme est capable d'une totale certitude.

Toute l'ambiguïté – toute la profondeur – de la sagesse cartésienne est là, dans cette coexistence de deux tendances : d'une part la recherche d'un pouvoir sur le monde, d'autre part la reconnaissance d'une sagesse qui relève de la prise de conscience de nos limites. Révélatrice est à cet égard la position de Descartes face à la maladie : après avoir rêvé d'une médecine scientifique (préfigurant notre médecine positive), Descartes semble privilégier cette médecine de l'âme qui nous guérirait, non de telle ou telle maladie, mais de la crainte même que, passionnellement, nous éprouvons face à la maladie et à la mort.

Politique spatiale de la Chine

La Chine est parmi les puissances spatiales celle qui attire aujourd'hui le plus l'attention. La fin de l'année 2011 va sans nul doute relancer l'attention générale avec la reprise du programme habité et le lancement de *Tiangong-1*, le premier module de la future station chinoise puis l'amarrage automatique du véhicule inhabité *Shenzhou 8*. De fait, cette mission était annoncée depuis 2006 et initialement prévue pour 2010. En dépit du léger glissement dans le temps, on assiste donc à la poursuite d'un programme déjà ancien de conquête progressive de nouvelles capacités spatiales. Ensuite, dans les deux ans qui suivent, viendront s'amarrer les vaisseaux *Shenzhou-9* et *Shenzhou-10* qui devraient être habités. La mise en service de cette première base spatiale est prévue pour 2015. Rien de nouveau, donc, mais il s'agit d'étapes importantes dans la maîtrise des techniques pour le séjour de longue durée d'hommes dans l'espace.

La volonté chinoise répond à des objectifs de politique intérieure comme extérieure et marque les imaginations. La valeur symbolique de la présence dans l'espace, comme témoignage de la grandeur nationale et élément de la reconnaissance internationale, avait été très tôt perçue par le Président Mao qui annonçait dès 1956, soit avant le lancement de *Spoutnik*, que la Chine devait lancer au plus vite son propre satellite. Sans retracer ici l'histoire d'une lente construction de compétences⁽¹⁾, il faut rappeler que la capacité spatiale reste un marqueur de modernité, de maîtrise de techniques avancées et d'intégration au sein d'un club encore très fermé. De ce point de vue, les vols habités donnent à la Chine l'occasion d'apparaître comme la troisième puissance spatiale dès lors que seuls la Russie et les États-Unis, dans une moindre mesure depuis la fin des vols de navette, sont capables de faire vivre des hommes dans l'espace. Le décalage dans le temps, puisque les techniques chinoises évoquent davantage les programmes des années 1970-1980 que les réalisations de la Station spatiale internationale, finit par être oublié au profit d'une célébration plus ou moins innocente d'une Chine qui ferait figure du seul pays à avoir véritablement une « vision » spatiale.

Cette grille de lecture doit être largement nuancée. En dépit des discours nationalistes, les experts chinois reconnaissent volontiers leur retard. Si l'on regarde les performances des satellites chinois de télécommunications ou

d'observation de la Terre, elles se situent encore loin derrière celles de leurs équivalents occidentaux et même indiens⁽²⁾. Il est vrai que ces derniers ont bénéficié de transferts de technique dont la Chine a été exclue.



DR

La politique spatiale chinoise repose largement sur un souci de rattrapage des compétences déte- nues par les premières puissances spatiales. Il sera intéressant de voir quels projets lunaires vont être maintenus dès lors que les États-Unis et l'Europe se détournent de cet objectif. La mission *Chang'e 3* prévue pour 2013 avec l'alunissage d'un robot semble préservée. Après, tout est ouvert, y compris le programme de retour d'échantillon lunaire attendu théoriquement en 2017 et surtout le maintien – ou non – du projet d'envoyer des taïkonautes sur la Lune après 2025. Certains représentants du secteur spatial chinois s'interrogent sur la pertinence d'ambitions lunaires dès lors que les États-Unis considèrent qu'il y a des objectifs plus importants à poursuivre. En même temps, la Chine a besoin d'acquérir une première expérience, et la Lune est sans doute la plus à la portée de ses compétences⁽³⁾. Même s'il n'est pas médiatisé, le débat interne est ouvert. La publication du prochain Livre blanc sur l'espace⁽⁴⁾ ne sera sans doute pas très explicite sur le sujet car il est le résultat de multiples consultations en amont, et la planification quinquennale ne facilite pas l'adaptation rapide à une situation en évolution.

La politique spatiale chinoise est aussi tournée vers l'utilisation des satellites comme outils d'aide au développement et éléments de l'autonomie stratégique⁽⁵⁾. Même si ces objectifs sont moins prestigieux, ils représentent des éléments essentiels de la politique de puissance chinoise et feront l'objet du deuxième volet de cet article.

1. Voir I. Sourbès-Verger, D. Borel, *Un empire très céleste, la Chine à la conquête de l'espace*, Dunod, 2008.

2. Cf. les achats par la Chine de satellites de télécommunications à l'Europe.

3. La Chine annonce également une mission martienne *Yinghuo-1*, prévue pour l'automne 2011, mais il s'agit d'un satellite embarqué par les Russes dans le cadre de leur mission *Phobos Explorer* vers Mars qui a elle-même glissé avec plus de trois ans de retard. La première sonde chinoise vers Mars est attendue pour 2013 normalement.

4. Attendu pour octobre-novembre 2011.

5. Voir par exemple le programme de navigation *Beidou*.

La création de l'*US Air Force*

En 1945, les forces aériennes américaines, aéronautique navale non comprise, présentent cette particularité unique de figurer parmi les plus puissantes du monde, mais de n'être pas indépendantes. Fortes de 80 000 avions en ligne et de 2,4 millions d'hommes au moment du débarquement en Normandie, elles portent la dénomination, qui en dit long sur leur statut, d'*US Army Air Forces*, c'est-à-dire qu'elles dépendent institutionnellement de l'armée de terre. Un arrangement a été certes trouvé lors de l'entrée en guerre des États-Unis (décembre 1941), par le biais d'une loi qui leur confère une autonomie opérationnelle pleine et entière tant que le conflit durera ; mais l'accord en question prévoit leur retour dans le giron de l'*Army* six mois après la fin des hostilités.

Un bilan édifiant

Lorsque, le 2 septembre 1945, le Japon signe sa reddition sans condition, quatre mois après celle de l'Allemagne nazie, les *US Army Air Forces* peuvent se prévaloir d'un bilan plus qu'édifiant : près de 159 000 appareils lui ont été livrés, tandis que les écoles lui ont fourni 193 400 pilotes, 45 000 opérateurs de bombardement et 50 000 navigateurs. Présentes sur tous les fronts, elles ont effectué 2,3 millions de sorties, dont 1,6 sur le continent européen, et largué quelque 2,3 millions de tonnes de bombes, déplorant la perte de 121 867 hommes, dont 40 061 tués.

Aux yeux des aviateurs américains, un investissement d'une si considérable ampleur justifie pleinement la reconnaissance du pays ; et cette reconnaissance ne peut s'exprimer d'une autre façon que par l'indépendance. Une indépendance que l'aviation n'a pas réussi à décrocher, contrairement à la *Royal Air Force*, la *Luftwaffe* ou l'armée de l'Air, pendant l'entre-deux-guerres. Le général Arnold, commandant les *US Army Air Forces* en 1945, est intimement convaincu du rôle de première grandeur qu'elles ont joué dans la guerre planétaire qui vient de s'achever ; et il est bien décidé à se battre pour en faire une armée à part entière.

Un pas essentiel, le *Strategic Air Command*

Tirant profit de l'impact produit par l'intrusion de l'arme atomique dans les arsenaux militaires, Arnold, avec l'assentiment du pouvoir politique, s'engage, dès l'été 1945, dans la formation d'une réserve générale stratégique

aérienne capable d'assurer la sécurité des États-Unis. En mars 1946, son successeur, le général Spaatz, concrétise cette démarche en créant le *Strategic Air Command*, grand commandement chargé de mettre en œuvre les moyens nucléaires du pays. Cette entité opérationnelle, qui constituera le cœur du système de défense américain jusqu'à la fin de la guerre froide, se révèle d'autant plus singulière qu'elle n'émane d'aucune force aérienne indépendante. Et c'est justement sur ce principe fondamental que les aviateurs vont mener leur combat au cours des mois qui suivent.

Le projet ne manque pas d'adversaires. Si l'armée de terre, représentée par le général Eisenhower, qui a commandé en chef les forces alliées en Europe occidentale, ne trouve rien à redire, en revanche, l'*US Navy* y est totalement opposée. Vieille adversaire des aviateurs depuis les brûlants débats des années 1920, la marine redoute en effet de devoir céder – ce qui n'est qu'un pur fantasme – son aéronautique navale à une entité aérienne autonomisée.

La loi d'unification et l'*US Air Force*

Le président Truman n'en est pas moins décidé à agir. Instruit par les enseignements du conflit, convaincu que son pays aurait été bien mieux préparé au combat s'il avait disposé d'une structure coiffant les forces armées dès Pearl Harbor, il pèse de tout son poids et se fait l'apôtre d'une unification qui implique la création d'une *US Air Force* indépendante. C'est ainsi qu'une loi relative à la sécurité nationale (*National Security Act*) est présentée au Congrès en février 1947. Ce texte est fondé sur un schéma institutionnel qui compte un secrétariat à la Défense nationale assurant le fonctionnement conjoint de trois départements (*Army*, *Navy* et *Air Force*) ayant autorité sur les armées. La direction du secrétariat d'État à l'*Air Force* revient à un homme politique capable et volontaire, Stuart Symington, et celle de l'état-major au général Carl Spaatz. C'est ainsi que la toute nouvelle armée est portée sur les fonts baptismaux le 18 septembre 1947, forte d'une mission que son chef exprime dans les termes suivants : « *En ces temps où seule une puissante contre-attaque peut constituer la réponse des États-Unis à une agression, il est de toute évidence que nous devons nous doter de la première force aérienne au monde. C'est seulement à travers une force aérienne globale et d'une foudroyante mobilité que nous pourrons mener à bien une telle contre-attaque. () Nous ressentons la conviction profonde que le destin des États-Unis repose sur le développement continu de notre force aérienne...* ».

La Révision générale des politiques publiques (RGPP)

Les premiers travaux de la RGPP ont débuté en juin 2007 sous la direction du Premier ministre. S'inspirant du rapport Pébereau sur la dette publique, la RGPP a pour mission de réformer en profondeur l'organisation et l'action de l'administration française afin d'atteindre un triple objectif : améliorer le service public, moderniser l'État et offrir de meilleures perspectives de carrière à ses agents et, enfin, réduire les dépenses publiques.

Dans un premier temps (juillet 2007-juin 2008), les missions prioritaires de l'État ont été redéfinies et des programmes de restructuration mis en place (fusions de directions, transferts d'activité...). En janvier 2009, les mesures RGPP adoptées lors du Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) ont été inscrites dans la loi de programmation des finances publiques 2009-2012, pour être appliquées dès le mois de septembre.

Le CMPP, sous l'autorité directe du président de la République, présente régulièrement aux ministres un rapport d'étape exposant l'état d'avancement et les résultats de la RGPP. Le cinquième rapport d'étape, qui a été présenté le 9 mars 2011, indiquait que 86 % des mesures⁽¹⁾ suivent le calendrier fixé, pour une économie publique de près de 7 milliards d'euros sur trois ans (2009-2011).

Selon ce rapport, le service rendu aux usagers se serait amélioré, notamment grâce au Pôle emploi et à la dématérialisation des actions administratives, qui atteindrait désormais 65 % pour les actions prioritaires contre 30 % en 2007 (80 % prévus d'ici à la fin 2011) grâce au développement des guichets uniques électroniques : guichets fiscaux, « guichet entreprise » pour faciliter la création d'entreprises, etc.

D'autre part, la fonction publique se serait modernisée avec la fusion entre 2007 et 2011 de 292 corps, simplifiant l'architecture statutaire de la fonction publique (685 corps en 2005 contre 150 en 2015), la mise en place du suivi individualisé des agents publics, la simplification des dispositifs de recrutement, la création de classes préparatoires pour les écoles du réseau public ou encore le développement de la rémunération à la performance.

Enfin, la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite aurait permis de supprimer environ 100 000 postes entre 2009 et

2011, soit à peu près 5 % des effectifs de l'État, pour une économie de 2,7 milliards d'euros. En deux ans, la moitié de cette somme aurait été reversée aux agents publics. D'autre part, les dépenses publiques seraient en baisse grâce à la réorganisation des administrations centrales et des réseaux déconcentrés : réduction de 10 % des postes de direction dans l'administration centrale et mutualisation des fonctions de support avec la création du service des achats, de l'outil de gestion *Chorus*, qui gère l'ensemble de la dépense de l'État et, enfin, de la Direction générale des systèmes d'information et de communication.

La RGPP est une démarche innovante, qui a donné de très bons résultats au Canada et au Royaume-Uni. Menée directement depuis le sommet de l'État, elle implique chacun des ministres du Gouvernement et exige une vision et une connaissance globales des organismes et des actions publics.

Si l'effort de rationalisation a réellement amélioré l'organisation et l'action de l'État, cette politique est quand même critiquée sur certains points, comme le manque de concertation de la cellule de suivi de la RGPP, et le fait que ses applications aillent parfois à l'encontre de la Loi organique de la loi de finances (LOLF). La modernisation du service public, qui implique des réajustements, provoquerait par ailleurs de fréquents dysfonctionnements. Un certain nombre de collectivités locales de moindre taille, touchées par la centralisation des services publics, vivraient cette évolution comme un facteur d'isolement, allant de pair avec une baisse de la sécurité (réduction des effectifs dans la gendarmerie ou la police, fermeture de bureaux de poste), le tout entraînant des difficultés économiques et sociales comme la fermeture de certaines écoles. Cette baisse des effectifs aurait aussi parfois des conséquences néfastes sur la gestion des administrés, à l'exemple du Pôle emploi (traitement trop lent des dossiers, absence d'entretien avec un conseiller...). Enfin, la réduction des dépenses de fonctionnement de l'État (35 % du budget) serait insuffisante pour combler significativement le déficit public alors que d'autres dépenses sont par ailleurs très importantes.

Néanmoins, la RGPP s'impose comme une nécessaire évolution des politiques publiques, dans un environnement de faible croissance.

1. 300 réformes engagées entre 2007 et 2010, 150 prévues entre 2011 et 2013 et 50 supplémentaires adoptées lors de ce cinquième conseil.

Les gammes musicales ou l'harmonie par les nombres

« *La musique est un exercice d'arithmétique secrète et celui qui s'y livre ignore qu'il manie les nombres.* » (Leibniz, 1712).

Après avoir découvert que l'oreille humaine était sensible aux rapports simples de fréquence, le mathématicien Pythagore (env. 569-475 av. J.-C.) mit en évidence le rapport entre l'harmonie des sons et les nombres. Cette théorie donna naissance à la gamme musicale telle que nous la connaissons, qui a été reprise et complétée au Moyen Âge.

Les scientifiques de l'Antiquité avaient remarqué que les sons étaient plus ou moins harmonieux selon la longueur des cordes de certains instruments. Mais, suivant la légende, c'est Pythagore qui comprit le rapport entre l'harmonie des sons et les nombres entiers en écoutant des marteaux de poids différents battre le fer. En les étudiant, il se serait aperçu que deux sons ne sont harmonieux que si les masses des deux outils correspondants sont dans un rapport simple de nombres entiers. Grâce à cette découverte, le mathématicien put mettre en évidence le fait que les fréquences – hauteur d'un son, exprimée en hertz (Hz) – harmonieuses peuvent être déterminées par une suite géométrique.

La fréquence d'un son est extrêmement variable. Mais pour définir la gamme musicale *do, ré, mi, fa, sol, la, si*, seuls les rapports simples de fréquence ont été relevés. L'intervalle fondamental qui délimite cette gamme, allant du premier au deuxième Do, a été nommé « octave ». Cet écart dit « naturel » – respecté spontanément lorsque l'on émet deux sons simultanés – correspond à un rapport de fréquence égal à 2.

Avec la théorie de Pythagore, d'autres rapports simples de fréquence ont pu être définis au sein de l'octave, grâce aux nombres rationnels compris entre 1 et 2. Étant donné que $2 = \frac{3}{2} \times \frac{4}{3}$, l'octave a pu être divisée selon les rapports $\frac{3}{2}$ et $\frac{4}{3}$, appelés respectivement une quinte ou une quarte.

Grâce à la quinte, de nouvelles fréquences harmonieuses ont été découvertes. Dans la mesure où douze quintes sont à peu près égales à sept octaves, la gamme musicale pouvait *a priori* être élevée à douze notes. Pour

inclure ces douze notes dans l'intervalle fondamental d'une octave, il a suffi de diviser chacune des douze fréquences par une puissance de 2 appropriée. On a alors obtenu la gamme : *do, do# ré, ré#, mi, fa, fa# sol, sol# la, la# si*. Ces notes supplémentaires, dites « diésées » (#) ou « altérées » (touches noires du piano) ont pu venir en complément des notes dites « naturelles » (touches blanches du piano). Cette gamme de douze intervalles (dits « demi-tons » : prime, seconde, tierce, quarte, quinte, sixte, septième, octave) est appelée « pythagoricienne ».

Mais, ces douze intervalles étant inégaux, le nom d'un intervalle ne donnait qu'une idée approximative de son étendue. Ainsi, on nous a permis de les distinguer en leur ajoutant des qualificatifs qui définissent le nombre de demi-tons qu'ils comprennent (majeur, mineur, juste, etc.). D'autres notes altérées qui dépendent de l'augmentation ou de la baisse en demi-tons chromatiques par rapport à la note classique ont aussi été ajoutées, comme le bémol, le double bémol ou le bécarré. En réalité, il existe beaucoup de variantes de la gamme naturelle : ce sont toutes les gammes où le principe de rationalité des nombres dans les rapports entre les différentes fréquences est respecté (gamme de Zarlino (1517-1590)).

Aujourd'hui, on utilise de manière généralisée la gamme dite « tempérée ». Proposée par le musicien Vincent Galilée (env. 1520-1591) au ^{xvi}^e siècle pour faciliter l'écriture musicale, elle contient douze intervalles égaux. Les notes émises étant légèrement différentes, elle ne fut acceptée qu'au milieu du ^{xix}^e siècle (grâce à Bach et son piano bien tempéré au ^{xviii}^e siècle).

La musique est donc bien une discipline scientifique, avant tout parce que l'oreille humaine apprécie le respect d'un certain « ordre » en matière musicale. Selon le mathématicien suisse Leonhard Euler (1707-1783), c'est tout simplement parce que l'homme aurait la capacité intrinsèque de comprendre les proportions entre les sons, qui, lorsqu'elles sont simples, traduisent la perfection. L'oreille humaine réajusterait même ces proportions lorsqu'elles ne sont pas « justes », en percevant les sons dans un rapport plus simple que celui dans lequel ils sont en réalité.

Fontenoy

« *J'irai à Paris ou je mangerai mes bottes* », avait prévenu le duc de Cumberland en 1745 lors de la guerre de Succession d'Autriche qui oppose la France alliée à la Prusse à une coalition formée des Autrichiens, des Anglais, des Hollandais et des Hanovriens. À l'origine simple question dynastique concernant le Saint-Empire et l'Autriche, la querelle de succession débouche sur un affrontement européen, lorsqu'en 1744 la France s'oppose à l'Angleterre alliée de l'Autriche. L'enjeu est alors la maîtrise des riches Pays-Bas autrichiens convoités par le roi de France Louis XV.

En mai 1745, les Autrichiens sont décidés à marcher sur Paris alors que les Français assiègent la ville de Tournai. Mais les 40 000 Français emmenés par Maurice de Saxe, maréchal de France, sont plus faciles à manœuvrer que les 53 000 hommes, dont beaucoup de mercenaires hanovriens, de Cumberland, troisième fils du roi George II d'Angleterre et chef de la coalition anglo-hollandaise. Le duc est assisté du comte de Koenigseck, feld-maréchal autrichien, et du prince de Waldeck, commandant les troupes hollandaises. Louis XV et le Dauphin assistent en personne à la bataille, une première contre des Anglais depuis celle de Poitiers en 1356 !

Dans le Hainaut, près de l'Escaut, à Antoing, Saxe prend le temps de choisir le terrain et de le consolider de redoutes qui permettent à l'artillerie d'infliger un feu nourri à l'ennemi, expérience acquise de la bataille de Malplaquet (1709). Le 11 mai, à 5 h du matin, l'artillerie des coalisés appuie son infanterie qui espère repousser les Français jusqu'à l'Escaut, mais la progression anglaise est rendue difficile par un terrain boueux et accidenté et par la vigueur de la défense française. La puissance de feu des Français disposés sur quatre lignes en ordre mince inflige de lourdes pertes aux Alliés pris de panique devant Fontenoy. À 10 h, les Hollandais et les Anglais refluent dans le désordre.

À 10 h 30, Cumberland décide alors de concentrer l'attaque de trois colonnes de 15 000 hommes entre les redoutes de Fontenoy et du bois de Barry. Elles forment alors un inhabituel carré compact censé forcer les minces lignes françaises et, de ce fait, Fontenoy constitue l'illustration de « l'ordre mince » – les Français – contre « l'ordre profond » – les Anglais. C'est à cinquante pas des Français que le capitaine des gardes anglaises, Lord Charles Hay, aurait lancé : « *Monsieur, faites tirer vos gens !* », et le comte d'Anterrockes, lieutenant des grenadiers, aurait alors répliqué : « *Non, Monsieur ! À vous l'honneur !* ». Ce que ne manquent pas de faire les Anglais, qui font tomber

une grande partie de la première ligne française. Il ne s'agit là nullement d'un assaut de politesse caractéristique de la « guerre en dentelles ». Anteroches respecte en réalité les prescriptions tactiques, qui recommandent de ne tirer qu'en dernier sur un adversaire en mouvement qui sera alors aveuglé par sa propre fumée. Les Anglais tirent et abattent la moitié du premier rang français. Les lignes françaises ne résistent guère longtemps devant l'artillerie légère traînée à la main par les Anglais mais ne cèdent pas à la panique tandis que la cavalerie ralentit la progression alliée et, malgré les dégâts que cause l'artillerie des coalisés, l'empêche de prendre Fontenoy et le bois de Barry. Seuls les Suisses fuient en désordre. Pourtant, vers 13 h, la situation est désormais en faveur des Alliés et on suggère au roi de se retirer sur l'autre rive de l'Escaut.

Le comte Ulrich de Lowendal conseille alors au maréchal de Saxe de profiter de l'avancée hasardeuse des ennemis qui n'ont pas pris le temps de dégager leurs flancs pour lancer une nouvelle attaque. Tous les régiments sont engagés, y compris la Maison du roi, dans un corps à corps violent. Les Irlandais alliés de Louis XV provoquent de lourdes pertes chez les Anglais. Les canons français se chargent d'écraser la colonne ennemie. Cumberland n'a plus d'autre choix que sonner la retraite de sa cavalerie : les Français abandonnent la poursuite et s'emparent plutôt de Tournai et de Bruxelles. Les Pays-Bas autrichiens tombent aux mains de Maurice de Saxe, vainqueur à Rocourt, puis à Lawfeld en 1746 et en 1747.

Finalement, on ne sait si le duc de Cumberland a fait de ses bottes son dîner, mais la victoire n'est pas exploitée : lors de la signature de la paix de 1748, le roi Louis XV, arbitre de l'Europe, rend toutes ses conquêtes à ses anciens ennemis. « *La France a travaillé pour le roi de Prusse !* », affirme-t-on en se moquant à Paris et dans les cours européennes. L'effet dans l'opinion est désastreux et l'image d'un roi faible ne le quittera plus.

En outre, la bataille de Fontenoy fait voler en éclats l'image de la « guerre en dentelles » du XVIII^e siècle : 7 000 Français tués, dont le duc Louis de Gramont, et 15 000 tués ou blessés côté allié révèlent la cruauté du champ de bataille moderne.

Bibliographie

- Bois Jean-Pierre, Fontenoy, 1745 : *Louis XV, arbitre de l'Europe*, Economica, 1996.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

Lieutenant (R) Jean-Marc Albert
Agrégé d'histoire

La nature de l'idéologie

L'idéologie est un ensemble de représentations servant à combler les lacunes de la rationalité politique. Une version faible procure des réponses plausibles à des problèmes politiques indécidables rationnellement. Une version forte fait basculer dans l'irrationalité politique.

L'homme est un animal pensant. Pour survivre en résolvant les problèmes que lui posent sa nature et sa condition, il doit recourir aux opérations de son intelligence et lui faire produire les connaissances indispensables à cette fin. Une connaissance est une réponse à une question. Toutes les connaissances humaines se distribuent naturellement en trois classes fondamentales. La première est celle des connaissances rationnelles, qui peuvent être déclarées vraies ou fausses grâce à des tests portant sur le réel. Il est, par exemple, rationnel de semer du blé sur des champs aménagés, dans l'espoir d'en tirer une moisson plus abondante que les semences épandues, car l'expérience prouve que les résultats comblent généralement les espérances, de même qu'il est rationnel d'affirmer que la Terre tourne autour du Soleil ou que la démocratie est le régime naturel de l'espèce humaine. Toutes ces propositions peuvent être soumises à des tests susceptibles d'en révéler la véracité ou la fausseté. Les connaissances peuvent être aussi non-rationnelles, quand il est impossible de démontrer qu'elles ne sont ni vraies ni fausses, tout en demeurant plausibles. Ainsi en est-il des révélations religieuses fondatrices, à commencer par l'affirmation de l'existence de Dieu. Elle est plausible, au sens où elle ne tombe victime d'aucune contradiction logique, mais on ne saurait inventer aucun test permettant de la démontrer ni de la réfuter. Enfin, la classe des connaissances irrationnelles rassemble des propositions qui peuvent être démontrées fausses, soit qu'elles souffrent d'incohérence logique soit que le réel les rejette à la suite de tests contrôlés. Il est, par exemple, irrationnel de tenir que les désirs humains puissent être jamais comblés, car ils ont pour propriété première d'être illimités, ou que des entreprises collectives pourraient être conduites au succès sans recours aucun à une quelconque relation de pouvoir.

Les connaissances rationnelles peuvent être produites par deux démarches différentes. L'une est empirique, qui procède par l'observation du réel, la mise en série des cas analogues, l'induction de conclusions appuyées

sur des expériences renouvelées et l'inférence de conséquences dans des domaines connexes. La connaissance empirique a été mise en œuvre dès l'origine par l'humanité, car la nature l'a dotée de tout ce qui est nécessaire et suffisant à sa survie, et a permis à toutes les sociétés et à toutes les cultures de produire des trésors de savoirs vrais sur ce qui leur est essentiel. La démarche scientifique procède par la voie déductive, en partant d'hypothèses, dont sont déduites des propositions susceptibles d'être testées dans des expérimentations contrôlées. La supériorité décisive de la science sur l'empirisme est qu'elle permet d'expliquer pourquoi le réel est comme il est. Les connaissances scientifiques, loin d'être universelles, sont nées en Europe au début du XVII^e siècle. Les connaissances irrationnelles contredisant la rationalité, elles peuvent affecter les deux démarches rationnelles. Il est empiriquement irrationnel de semer du blé sur un terrain rocheux dépourvu de sol ou dans une région privée d'eau, comme il est scientifiquement irrationnel de prétendre inventer le mouvement perpétuel ou de vouloir mettre au point un rendement énergétique de 100 %.

Les connaissances non-rationnelles ont un statut plus délicat. Prises en un sens absolu, elles énoncent des vérités indémontrables et irréfutables, portant sur des objets qui échappent entièrement aux démarches tant empirique que scientifique. Elles ne sont ni rationnelles ni irrationnelles, mais plausibles. En un sens relatif, on peut déclarer non-rationnelles toutes les explications du réel avancées avant l'âge scientifique. Ainsi les mythes, dont la fonction était de procurer, en recourant à des histoires fictives, des explications plausibles du réel, dans la mesure où celui-ci faisait problème, à commencer par la culture reçue et pratiquée.

Nous appellerons « idéologie » toutes les connaissances politiques non-rationnelles et irrationnelles. Les premières sont inévitables même dans le cadre de la rationalité politique, telle qu'elle est exprimée par le régime naturel. Les secondes sont soit des ruses politiques dans le monde traditionnel soit des corruptions et des perversions politiques à l'âge moderne et démocratique. Ces affirmations sont vérifiées par trois régimes qui ont marqué les histoires humaines : la hiéocratie, la démocratie et l'idéocratie.

L'architectonique des fins

Les fins de l'homme sont toutes essentielles, mais elles pèsent d'un poids variable dans le dispositif humain. La plupart se servent les unes les autres, mais certaines ne sont au service d'aucune autre. Ce sont les fins dernières, qui donnent son sens à l'existence humaine.

Les fins de l'homme sont les solutions de problèmes de survie et de destination adressés à l'espèce humaine et à ses représentants par leur statut libre [cf. CDT 74]. On en distingue une douzaine, dont la paix et la justice, la prospérité, l'efficacité, la solidarité, la vie, la santé, la détente, la perfection... Chaque fin est indispensable à la perpétuation de l'espèce et à l'assurance d'une condition supportable de ses représentants. Pourtant, elles ne sont pas toutes sur le même plan. La vie biologique est la condition même de possibilité de l'aventure humaine, mais cette fin est hors d'état de répondre à la question : « pourquoi vivre ? », car il n'y a pas de sens à vivre pour vivre. De même, la santé soutient toutes les activités humaines et toutes les fins, mais elle n'est pas à elle-même sa propre fin, car on ne saurait soutenir qu'il faut être en bonne santé pour être en bonne santé. Il en va ainsi de toutes les fins de l'homme. Elles sont toutes indispensables à l'efficacité de chacune et aucune ne se suffit à elle-même, car aucune ne peut devenir sa propre fin, sans tomber dans une impasse logique et le non-sens. Le système des fins paraît suspendu dans le vide et l'existence humaine privée de sens. Cette conclusion fâcheuse ne peut être évitée que s'il est possible de repérer une ou des fins qui puissent être dites dernières, en ce que toutes les servent, sans qu'elles soient à la disposition d'aucune. Étant dernières, elles confèrent un sens et une orientation à l'existence.

Pour repérer une fin dernière, il faut partir du problème dont elle est la solution. Un caractère distinctif de l'espèce humaine est sa capacité à prendre conscience de sa nature et de sa condition. Sa nature est libre et sa condition problématique. En prendre conscience doit conduire à s'interroger sur le sens qu'il y a à s'efforcer, jour après jour, à continuer à vivre malgré les soucis, les tracasseries et les vicissitudes. La question ultime devrait être : « pourquoi vivre ? ». Tout « pourquoi ? » peut recevoir deux types de réponses. Les unes commencent par « parce que », en l'occurrence, « parce que j'ai été

jeté dans la vie sans avoir été consulté ! ». Les autres débutent par « pour » ou « en vue de ». Le sens de la vie est ce en vue de quoi l'on vit une fois né. Le contenu ne peut pas être l'une des fins servantes, puisqu'elles ne se suffisent pas à elles-mêmes. Il ne peut s'agir que d'une fin dernière, celle qui persuade et convainc qu'il vaut mieux être vivant que jamais né ou déjà mort. Convenons d'appeler *félicité* cette fin dernière. Sa définition la plus générale pose que « *la félicité est l'état dans lequel se trouve un être humain, quand il peut se féliciter d'être vivant et de pouvoir participer à l'aventure humaine* ». La définition est abstraite et vague, pour le moment, mais elle permet de sortir de l'impasse, car la félicité peut servir de fin à toutes les fins, sans avoir besoin de se découvrir une fin ultérieure : elle peut être dite « dernière » en ce sens.

Il convient d'abord de préciser le statut de fin dernière de la félicité. Il est double. Au regard de toutes les autres fins de l'homme, la félicité est ce qui leur assigne une fonction et un sens. Les humains sont en vie et s'ingénient à demeurer en bonne santé, parce que vivre en bonne santé procure la possibilité d'atteindre à la félicité. Les humains vivant en société cherchent à régler leurs conflits non par la violence, mais en visant la paix par la justice, car la paix et la justice sont une condition indispensable à remplir pour connaître la félicité. Les humains visent la prospérité par l'appropriation des ressources à leurs besoins et de leurs besoins à leurs ressources, car la pénurie compromettrait gravement la félicité. Les humains s'indignent et se révoltent, parce que leur situation est toujours imparfaite et que l'imperfection menace la félicité. Toutes les fins sont, directement ou indirectement, au service de la félicité. Elle seule n'est au service d'aucune autre fin. Son statut est donc double. Elle est servie par les fins intermédiaires, à qui, en retour, elle assigne une orientation au-delà d'elles-mêmes, sans avoir besoin qu'un sens et une orientation lui viennent de l'extérieur d'elle-même, enracinés dans une fin encore plus ultime. Elle se suffit à elle-même. Le système des fins est ainsi achevé et empêché de flotter dans le vide, puisque tout le dispositif humain a pour fin exclusive d'assurer la félicité des humains.

Robinson Crusoé (1719) de Daniel Defoe (v. 1660-1731)



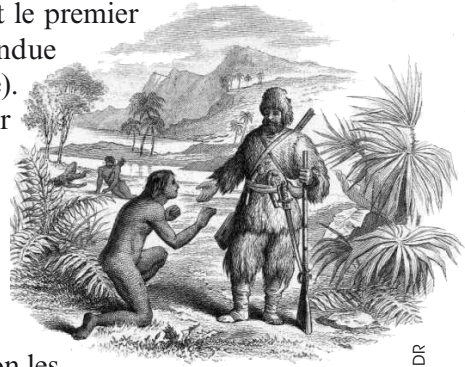
Robinson Crusoé est paru en 1719 sous le titre : *The Life and Strange Surprising Adventures of Robinson Crusoe of York, Mariner. Written by Himself*. Mais l'auteur de cette œuvre relatant les aventures du narrateur germano-anglais Robinson Kreutznaer est en réalité l'écrivain et l'aventurier anglais Daniel Defoe.

Tout commence lorsque Robinson Crusoé décide de partir en mer, contre l'avis de son père. Après un naufrage sur les côtes anglaises et une captivité chez les Maures, il s'évade et devient planteur au Brésil. Désireux d'y ramener des esclaves, il part vers l'Afrique mais fait naufrage sur une petite île, à l'embouchure de l'Orénoque. Il y restera vingt-huit ans. Seul sur « son île », Robinson se recrée un environnement humain : il construit des abris entourés de palissades, cultive les champs et la vigne, domestique les animaux, etc. Après quelques années d'isolement, il découvre la présence d'humains : une empreinte de pas, puis des Caraïbes, friands de festins anthropophages. Après avoir assisté au naufrage d'un navire espagnol, il donne l'assaut sur les cannibales et en sauve un, qu'il appelle « *my man Friday* », parce que c'est un vendredi. Au final, des mutins débarquent sur l'île et le duo, après de nombreuses péripéties, finit par prendre le contrôle de leur navire et part poursuivre ses aventures en Europe. Alors que les deux héros rejoignent les plantations brésiliennes, ils font une dernière escale sur l'île.

À l'époque, le roman anglais n'avait pas encore de véritable modèle narratif. L'écriture de *Robinson Crusoé* cherche donc un peu sa voie : elle est répétitive et comme « à bout de souffle », s'inspirant à la fois du roman picaresque, de la chronique et de la littérature d'édification religieuse (Robinson ne cesse de vouloir expier son « péché originel » – la désobéissance au père).

Par ailleurs, le roman comporte un aspect politique, à l'image du très engagé Defoe, qui s'intéressait particulièrement à l'origine des sociétés politiques. Fervent monarchiste, il estimait que le peuple doit savoir protester en cas d'abus. Pour lui, une monarchie qui ne sait pas limiter son pouvoir n'a pas d'autorité et, par conséquent, pas de pouvoir légitime.

À travers cette œuvre qui se déroule à huis clos, Defoe interroge la nature de la relation de Robinson à lui-même, à son île et aux autres afin de mener une réflexion politique sur le pouvoir et l'autorité. Avec ses animaux et vêtu de son costume en peau de chèvre, Robinson s' imagine d'abord en maître tout-puissant de son Royaume : « son île », qu'il appelle « *Kingdom* ». Vivant derrière des fortifications, symboles de la monarchie absolue, il construit par le langage et l'imagination une autorité fictionnelle et sans limites, qui lui permet de surmonter l'isolement. Dès l'apparition de Vendredi, l'exercice du pouvoir devenant réel, Robinson perd sa toute-puissance. Néanmoins, il acquiert une autorité de fait, dans la mesure où Robinson a sauvé « l'indigène », qu'il l'a nommé (le langage étant le premier acte de pouvoir) et qu'il détient une prétendue supériorité naturelle (religieuse et culturelle). Cette supériorité est d'ailleurs reconnue par Vendredi, qui scelle l'autorité de Robinson en se convertissant au christianisme. Dès lors, leur relation répond à un contrat tacite fondé sur le respect et la confiance réciproques. Cette relation dominant/dominé est, ainsi, possible parce que Robinson est issu de la société anglaise et s'est formé selon les valeurs occidentales. Il représente d'une certaine manière le colonialisme, et Vendredi, l'esclave. Par conséquent, si l'île semble être une représentation « vierge » de la Grande-Bretagne, elle porte en réalité, à travers Robinson, un schéma de fonctionnement lié à l'histoire britannique. Au-delà de cette relation particulière, l'expérience du pouvoir se solde par un échec : face aux mutins, Robinson abandonne l'île, avouant son incapacité à gouverner. Au final, celui-ci revendique une autorité pleine et entière sur l'œuvre, autorité encore une fois fictive, puisqu'il n'en est pas l'auteur. Robinson n'a en réalité d'autorité que dans la fiction.



Grâce à cette œuvre, Defoe a donné naissance à un nouveau genre littéraire qui sera repris avec vigueur : celui de la robinsonnade, dont les éléments caractéristiques sont le naufrage sur une île déserte, la découverte d'une présence humaine, des personnages et des animaux spécifiques (chèvres, perroquet, etc.), des décors particuliers (palissades) et, enfin, certains enjeux idéologiques comme la maîtrise de la nature ou la solitaire contrition.

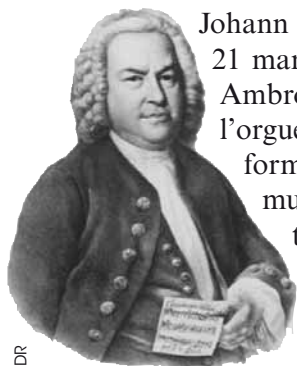
Johann Sebastian Bach (1685 - 1750)

J'ai beaucoup travaillé. Quiconque travaillera comme moi pourra faire ce que j'ai fait !

Bach

Au même titre que Mozart ou Beethoven, Johann Sebastian Bach est un musicien dont les mélodies habitent notre mémoire musicale. Longtemps ignorées, les compositions de cet infatigable travailleur demeurent encore aujourd'hui d'une extraordinaire modernité.

Un compositeur allemand



DR

Johann Sebastian Bach est né à Eisenach, en Allemagne, le 21 mars 1685, dans une famille de mélomanes où son père Ambrosius l'initie au violon et son frère Johann Christoph à l'orgue. Sa création musicale sera influencée par cette double formation. À l'âge de quinze ans, Bach est admis à l'école musicale de Lunebourg qui possède une immense bibliothèque riche de manuscrits anciens et rares de compositions pour orgues.

À l'instar de Balzac qui écrivait pour payer ses créanciers, Bach doit énormément travailler afin de faire vivre ses treize enfants. Il accepte d'occuper différents postes dans toute l'Allemagne, ce qui lui permet de diversifier son répertoire. En 1703, il est ainsi laquais violoniste au service du duc de Saxe-Weimar et organiste à l'église d'Armstadt. D'un caractère ombrageux, il se brouille avec ses employeurs et s'exile, en 1717, à Köthen afin de diriger l'orchestre du prince Leopold d'Anhalt-Köthen qui l'encourage dans sa création.

En 1723, il occupe à Leipzig le poste de cantor (maître de chapelle) à l'église Saint-Thomas. Sa réputation est alors immense, de nombreux musiciens lui rendent visite. En 1747, le roi Frédéric le Grand le reçoit à sa cour. Mais à partir de 1749 une cataracte mal soignée le rend peu à peu aveugle. Il meurt en 1750 à la suite d'une violente crise cardiaque. Sa musique, bien que jugée fantastique par Mozart et Beethoven, tombe dans l'oubli, et sa veuve, qui n'arrive plus à vivre des subsides de son mari, finit ses jours dans la plus extrême misère. En 1829, le compositeur allemand Félix Mendelssohn-Bar-

tholdy interprète la *Passion selon saint Matthieu*, œuvre composée par Bach cent ans plus tôt, et fait découvrir à ses contemporains l'immense talent du compositeur.

Le maître de l'orgue

Son œuvre éclectique embrasse tous les domaines musicaux à l'exception de l'opéra (*Sonates, Préludes, Fugues, Toccatas, Cantates, Concertos* ou *Messes*). Mais l'instrument de prédilection de Bach est l'orgue, pour lequel il compose des fugues et des toccatas. La fugue est une pièce écrite selon des règles de composition très strictes. La base de la composition est simple : le thème musical principal est repris en écho par d'autres instruments. Souvent le compositeur allemand ajoute, en contrepoint, des thèmes musicaux secondaires qui offrent des pauses et des changements de rythme. Les oreilles musicales contemporaines y perçoivent des tonalités dissonantes qui ne sont pas sans rappeler les mélodies du jazz américain. La toccata est une composition pour le piano, l'orgue ou le clavecin qui fait son apparition au ^{xvii}e siècle. La *Toccata et fugue en ré mineur* est sans nul doute la plus célèbre composition de Bach, dont le thème est repris par le générique du dessin animé *Il était une fois... l'Homme*, mais aussi par le capitaine Nemo dans le film *Vingt Mille lieues sous les mers* (1954) ou plus récemment dans le deuxième volet du film *Pirates des Caraïbes* (2006).

Ainsi, Bach réussit à faire la synthèse entre les musiques traditionnelles européennes et une certaine improvisation.

Une musique au service du sacré

Le fondateur de l'Église réformée, Martin Luther, exprime la volonté de faire participer les fidèles à l'office par l'intermédiaire du chant, le choral. L'Église protestante se dote donc d'un répertoire simple et accessible à tous. Pour répondre à différentes commandes de ses employeurs religieux, Bach adapte différents cantiques populaires avec une musique harmonieuse dont se dégage une force spirituelle. Il écrit un nombre considérable de *Chorals* destinés à accompagner la messe. Mais il compose aussi 300 *Cantates*, des *Messes*, des *Oratorios* ou des *Passions*. Bien qu'abondante, cette œuvre au service du sacré fait preuve d'une extrême originalité en séparant l'orchestre et les chœurs afin de donner à l'ensemble grâce et volupté.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

« Demain dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne, je partirai. »

Partir, partir, bien évidemment, cher Hugo, mais partir pour quelle destination ? Car il est possible de partir pour l'Italie ou pour la Turquie, pour l'Angleterre ou pour le Finistère mais nullement *à* Rome ou *à* Ankara, ni *à* Londres ou *à* Brest. En effet, « partir » ne peut se construire avec la préposition « à » même si nous l'oyons continuellement. En revanche, je peux partir pour l'Italie, pour le travail ou en vacances. D'où l'acception qui est faite de partir en Italie, c'est-à-dire partir en Italie en vacances. Ainsi, selon la destination envisagée, la préposition utilisée différera. Donc, si tout homme a bien le droit de **partir en** vacances, et s'il peut **partir** alors **pour** Rome, en revanche, il ne *partira* jamais *à* Rome. Toutefois, selon le moyen de locomotion utilisé, je pourrais alors partir à pied, à cheval, à vélo mais aussi en voiture, en avion, en train, selon que j'entre ou non dans le moyen de transport !

Que dire alors de notre cher Musset qui écrit dans sa poésie : « *Beau chevalier qui partez pour la guerre* » ?

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Gilles Lemoine, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Pierre Demeulenaere, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

Rendez-vous visite, connectez-vous,
et faites-nous part de vos commentaires !



- Actualité du CESA >
- Médiathèque >
- Découverte >
- Biographie du directeur >
- Historique >
- Missions >
- Organisation >
- Implantation >
- Réflexions >
- Publications >
- Outils de recherche >
- Textes de référence >
- Manifestations >
- Colloques >
- Prix de l'armée de l'air >
- Prochaines manifestations >
- Enseignement >
- CEMS Air >
- Carnets du temps >
- Question'Air >
- Tour d'Horizon >



Carnets du temps

CC BY-SA

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn (1606-1669)

Passionné par l'art de grands maîtres tels que Raphaël, Léonard de Vinci, Palma Vecchio, Mantegna, Le Corrège ou Giorgione, le jeune Hollandais étudie très tôt et se met à peindre l'ensemble de leurs œuvres. La nature devient alors son guide, car pour lui, la représentation de la réalité est la condition essentielle à la naissance d'un chef-d'œuvre. Formé par des adeptes du Caravage, ce jeune peintre apprend à jouer dans ses tableaux de l'ombre et de la lumière. Grand dominicain, modeste et solitaire, il réalise des œuvres remarquables, devant même dès 1634 un portrait très en vogue. Son usage des couleurs, qui rend de façon étonnante l'impression d'espace et de profondeur, et son traitement de la lumière sont particulièrement appréciés. Mais, peu à peu, ses finances se dégradent et sa peinture cesse de se vendre au profit des « châtiments » installés en Italie. Il sera produit durant sa vie, chose rare, une centaine d'autoportraits.

Né à Leyde, Rembrandt est très vite attiré par la peinture. Sa famille l'envoie alors chez un peintre, le peintre Jacob van Swanenburg, où il reste trois ans avant de poursuivre ses études chez Pieter Lastman à Amsterdam et de revenir à la maison paternelle pour fonder un atelier. En 1631, il se fait donc la capitale, où il a une de nombreux élèves dont certains deviendront célèbres comme Petrus Boreas ou Gerbrand van den Eeckhout. Très dépensier, il se retire, après la mort de sa femme Saskia, exilé et va en Italie pour un an. Rembrandt considérait comme chaotique, peu fiable, mais aussi comme un peintre méritant de « finir », il construisait la mise, la marginalité et la méditation. Jusqu'à sa mort, il poursuivra son travail mais son tableau ne retrouveront leur succès qu'au début du XIX^e siècle.

Tout au long de sa vie, Rembrandt ne se contente pas de peindre, dessine, dessine gravure, continuant une véritable œuvre autobiographique, soignée de son œuvre artistique. Il prend des expériences avec des techniques, s'efforçant à reproduire ses émotions, comme dans *Autoportrait aux yeux écarquillés* (1630). Puis, à l'apogée de sa carrière, il se pose en élève généraliste, exposant son idéal de reconnaissance aux yeux du monde / *Autoportrait*, dit de 1640 (1640). Il souligne que son art ne se peut recevoir sans Pays-Bas ou même titre que la poésie et expose l'image de lui dont il se sent digne. Plus à l'aise, ses traits se marquent et ses rides se creusent : il se digne.

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn... 27

que rien et exprime le passage du temps avec une sincérité incomparable. À la fin de sa vie, on le voit rigoler (*Autoportrait en Apollon*, 1661). L'air pensif sous une barbe de plus en plus soignée. Dans l'humilité et la simplicité, son regard devient sage puis résigné. Mais son visage, même brouillé à gros traits, reste toujours autant (*Rembrandt ou Zoroastre*, 1662).

Les portraits de Rembrandt nous livrent des données qu'il s'est appliqué à transmettre par l'immédiateté du geste et du pinceau, entre rigueur de style et ombre étonnante. Il savait manier avec intelligence couleur brute et intensité lumineuse. Plus tard, Victor Hugo dira même de l'artiste qu'il possédait une palette « habillée de soleil ».

C'est Rembrandt, explique l'histoire de l'art, qui a pu d'histoire ou de possible échapper, l'impact se mesure sur le sujet et s'inscrit aux spectateurs. Les surfaces grises, les touches violettes et l'impression d'émotion participent à solliciter le regard sans chercher à le séduire par l'éblouissement. À travers ses autoportraits, Rembrandt nous fait simplement, en tant que conscience individuelle, connaître grâce à la réalisation de son art, aller à la rencontre d'une autre conscience individuelle : la sienne. L'œuvre d'art, au double levé « cabotage spectaculaire », l'artiste décide de dé-marcher, comme l'on voit, non plus tard Géricault ou Manet, pour lequel le geste doit comporter son image. Avec le temps, le boucher d'œuvre encore davantage la vie qu'il souhaite voir son regard indécis (*Autoportrait à 63 ans*, 1669) ou préparer sa disparition du monde visible.

Insipide par la réussite de Rubens, Rembrandt réagit lui aussi d'origine l'élite culturelle. Il sera pourtant rattrapé par sa condition d'artiste. Néanmoins, en cherchant sans relâche sur son propre visage la vérité, il aura réussi à saisir le Temps.

Aujourd'hui, l'ensemble de ses œuvres habite les plus grands musées du monde. Au Rijksmuseum aux Pays-Bas ou par la National Gallery de Londres ou le Louvre. Elles trahissent désormais parmi les plus éminentes réalisations artistiques de l'histoire.

L'ouvrage *Autoportrait* est issu de la première expo budhisme et études japonaises. Les mêmes figures sont très présentes en Asie et les arts japonais situés très proches.

Source: *Autoportrait* de Rembrandt Harmenszoon van Rijn

Plan du site | Annuaire défense | Liens défense

Copyright Ministère de la Défense 2005 / Mentions Légales

Haut